



PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 15 mars 2024

SOUTIEN AUX AGRICULTEURS

Le dispositif de permanences multi-administrations dans les sous-préfectures pour une prise en charge des agriculteurs en difficulté se poursuit en Moselle

Pour répondre aux difficultés des exploitants agricoles, des permanences multi-administrations ont été mises en place en Moselle depuis le 1^{er} mars dans chaque sous-préfecture pour permettre une prise en charge personnalisée de chaque agriculteur qui le souhaite.

Des agents des sous-préfectures, de la direction départementale des territoires, de la direction départementale des finances publiques et de la mutualité sociale agricole sont mobilisés pour que les réponses apportées soient les plus concrètes et adaptées à la diversité des sujets.

Depuis la mise en place des permanences, 30 agriculteurs les ont sollicitées. Ces rencontres ont permis aux agents des services de l'État d'apporter des réponses immédiates ou d'orienter les agriculteurs vers les interlocuteurs adéquats pour une résolution rapide de leurs problèmes.

Les permanences mises en place dans les sous-préfectures **se poursuivent**.

Permanences :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h dans chacune des sous-préfectures de la Moselle :

- Sous-préfecture de Forbach/Boulay-Moselle, 11 avenue du général Passaga 57600 Forbach ;
- Antenne de Boulay-Moselle, 2a rue du Général de Gaulle, 57220 Boulay-Moselle ;
- Sous-préfecture de Sarreguemines, 4 rue du Maréchal Foch, 57216 Sarreguemines ;
- Sous-préfecture de Sarrebourg/Château-Salins, 8 rue du président Schuman, 57400 Sarrebourg ;
- Sous-préfecture de Thionville, 6 rue du Général Castelnau, 57100 Thionville.

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -

Contacts presse

Carla Morel : 06 26 18 61 52

Camille Legendre : 07 86 77 45 39

Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr

9, place de la préfecture – 57034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle
Service départemental de la
communication interministérielle